



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHEURS EN MER

COMITÉ OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

N° Siret : 48151936100010

PRESIDENT Pierre FALCE

Tel : 06.80. 57.95.02

Mail : pierre.falce@wanadoo.fr

Contact :

Simone FALCE

Tel : 06.80.38.88.91

Mail : simone.falce2008@gmail.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE COMITÉ OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE FFPM Le 18 Février 2023 au BARCARES

Membres Comité présents :

FALCE Pierre, FALCE Simone, GRIMAUD Richard, HUC Jean (CNB), MOCKEL Georges, PEREZ Jean Marie (TCR), VALETTE Danielle, RIOS Vincent,

Membres Comité excusés

FRANCO Michel (TCAC), MONICH Henri, ORTEGA Jérôme (TTCP),

Présidents présents

BONNEL Sébastien (T&SC), BRUNET Pascal (CTZ), DELMEE Florian (PTF34), FONTANA Nino (TCCB), FOUCHER Laurent (Actinautic), GARNIER Jean Pierre (ACPS), GOMEZ Pascal (PAC), GRANIER Frédérique (MFC), LACROIX Bruno (CPC), MARFAING Michel (GTC), MAURAN Marc (FTC), WINTERSTAN Jean (Le Rétro),

Présidents représentés :

AMENNA Alain (TPPL), BACHEVALIER Nicolas (AP2SG), CORRE Francis (PaTC), FRANCO Michel (TCAC), MAZEL Gilles (BFTC), MIOLLAN Éric (ABF), PUJOLLE Stéphane (LMK), REINHARD Philippe (LP34), ROUX Serge (PTC), SERVAENTEN Christophe (APC),

Président non excusé :

GIMENO Dominique (BGSC),

Après quelques soucis techniques, le Président Occitanie Pyrénées Méditerranée FFPM, Pierre FALCE, ouvre l'Assemblée Générale à 10h30, en souhaitant la bienvenue aux nombreux présidents, représentants et licenciés présents.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT (Annexe 01)

Une minute de silence est demandée en hommage à Patrick CHANSARD, et à Christian BAUDRY, qui nous ont quittés en tout début d'année, ils étaient connus au sein du corps arbitral en Occitanie, ainsi que dans les régions limitrophes.

Un rappel de l'année écoulée est effectué, en rappelant les Nationaux FFPM qui se sont déroulés dans notre région, Bateau à Carnon et Pêche Sportive au Broumé à Palavas.

La saison de pêche a été difficile avec de nombreux petits poissons, et pour finir une mauvaise météo.

En 2023, aucun National ne se déroule dans notre région, :

- Le National Bateau se tiendra à Bormes-les-Mimosas du 18 au 21 mai.
- Le National Pêche Sportive au Broumé se déroule du 08 au 12 août à Martigues.
- La Coupe Nationale de Pêche Sportive du 24 au 27 août aux Sables d'Olonne.
- Le National aux Leurres du 31 août au 03 septembre à Port Saint Louis.

Toutes ces compétitions vous attendent.

Nous avons été présents sur deux salons, ce qui permet une rencontre avec nos licenciés, ainsi qu'une approche des non-fédérés.

Sur le salon de PORT CAMARGUE, où ont officié les membres du Centre Pêche Camarguais,

Sur le salon du Cap d'Agde, qui fut une réussite autant par le nombre de visiteurs que pour la météo qui a été clémente. Profitons pour remercier, Richard notre trésorier, Jean et Dany du Cercle Nautique Barberousse, Philippe du Los Pescaire, Henri notre responsable départemental, Sébastien Bonnel, pour nous avoir secondé sur le stand.

Le président remercie :

- M. Alain FERRAND, Maire du Barcarès pour avoir mis gracieusement à notre disposition l'auditorium, et cette magnifique salle.
- Nino FONTANA, président du Thon Club Barcarésien, pour nous avoir aidé dans la logistique de cette assemblée.
- Pascal Gomez, président du club Pêche Amicale Catalane et à ses adhérents pour l'aide apporté dans la mise en route de cette assemblée.

Merci à vous tous de rester fidèle à notre comité et à notre fédération.

L'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale précédente est effectuée, il est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DE LA SECRETAIRE GENERALE (Annexe 02)

LES CLUBS,

En 2022, la région Occitanie comptait 26 clubs.

2023, voit l'arrivée de 2 nouveaux clubs :

OFFSHORE FISHING 34 – Siège à Frontignan - Président Alexy ARNALD,

MER M'AIDE – Siège à Castelsarrasin (82-Tarn et Garonne) – Président David BERNADOU.

ÉVOLUTION DES LICENCES ENTRE 2020 et 2023

Entre février 2020 et février 2022, le nombre de licenciés progresse d'année en année.

Cependant, en 2023, le démarrage s'avère plus timide, sûrement dû à l'actualité du moment.

Quelques rappels pour la saison qui va s'ouvrir.

- Les demandes d'autorisations sont saisies quand les clubs sont affiliés et les pêcheurs licenciés.
- Les demandes sont saisies dans l'ordre d'arrivée.
- La période de saisie a été réduite du 4 avril au 31 mai.

LES AUTORISATIONS ET LES CAPTURES

En 2022, le nombre d'autorisations était en augmentation + 7,12%

Le nombre de capture a été en diminution de - 25,95% , ce qui s'explique par la rareté des poissons petits, et même très petits, ensuite une fin de saison avec une météo plus que médiocre.

Pour la saison 2023, il est annoncé un quota de 67 tonnes et 7 300 bagues, pour la pêche de loisirs soit une augmentation de 11% .

LES NATIONAUX 2022 & 2023

Présentez plus haut, il est fait appel aux clubs pour organiser le National Leurre dans notre région.

Cette discipline est spécifique et demande un environnement particulier.

AG NATIONALE FFPM,

Les commissions le 10 mars à la Basa Nautique et l'Assemblée Générale le 11 mars, à l'Espace Nautique à Hyères (83 400).

Les informations pour la logistique parviendront d'ici-peu.

CONFÉDÉRATION MER & LIBERTÉ

Sous l'impulsion de la FFPM, cette confédération a vu le jour, ce sujet, suivi depuis deux années, est abouti aujourd'hui par sa déclaration en préfecture.

Cette confédération était attendue aussi bien par les services de l'état que par la DPMA.

L'objet de cette confédération est la Défense de la Plaisance, des Pêches en Mer Récréatives & Sportives.

Elle regroupe 6 fédérations, chaque fédération garde ses prérogatives, ses objectifs, ses valeurs, il ne s'agit aucunement d'une fusion.

RÉUNION DPMA,

La confédération a été très bien perçue par la DPMA, elle considère que désormais, nous sommes ses interlocuteurs privilégiés.

Dans ce cadre, il ont accédé à notre demande en allongeant la période de capture du 14 juillet au 13 octobre, sans coupure au mois de septembre.

La période de No-Kill est toujours du 1er juin au 15 novembre.

Pour démontrer leur confiance, la DPMA, nous octroie la gestion des quotas du thon rouge et des bagues.

La confédération se réunira rapidement pour effectuer ensemble l'attribution des quotas.

Une commission de suivi des captures, réunissant un ou deux représentant(s) de chaque fédération, sera créée.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Richard GRIMAUD

Les divers documents comptables sont distribués en début de réunion.

Un PPS est présenté par le trésorier, Richard Grimaud, il rappelle que les commissions départementales sont désormais rattachées à la Région.

Deux comptes en banque supplémentaires sont à suivre, une présentation de leur bilan est effectuée.

Les deux commissions terminent l'année sur une balance positive.

Dépenses

- Les frais bancaires.
- Subvention clubs
- Déplacements région
- Formation des arbitres

Rentrées

- Subvention FFPM pour Salon du Cap d'Agde
- Subvention pour container
- Rétrocession des licences

L'année se termine sur une balance positive.

RAPPORT VERIFICATEUR AU COMPTE

Le rapport du vérificateur aux comptes établi par M. Marc MAURAN confirme l'exactitude des comptes pour l'année 2022 et souligne le travail exemplaire de Richard Grimaud, trésorier du comité OPM.

Le quitus pour le rapport financier, ainsi que celui du vérificateur aux comptes est demandé, les 2 rapports sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION HAUTE MER, (Annexe 03)

Présentée par Jean Marie PEREZ,

○ SAISON 2022

Depuis 2019 aucune augmentation des quotas de poids et de bagues.

Les périodes de NoKill et de capture sont restées identiques aux années précédentes.

Une action commune avec la FNPP, au tribunal européen est toujours en cours pour sortir du 1%.

○ CONCOURS NATIONAUX 2022

National PSHM à Palavas, organisé par le Team Thon Club Palavasien, 44 bateaux alignés au départ, la compétition s'est bien passé, les gros poissons n'étaient malheureusement pas au rendez-vous.

Coupe National à Fos sur Mer, organisé par le club de Fos Pêche Plaisance, beau concours également, podium particulier, puisqu'un équipage sur la première marche du podium et 5 ex aequo, sur la seconde marche. Cette situation inédite entraîne une modification du règlement fédéral au broumé.

○ MODIFICATION RÈGLEMENT BROUME

Le classement fédéral 2022, était basé sur le nombre de points enregistré par équipage, et qu'en cas d'égalité, ce serait le nombre de prises effectuées, qui départagerait les ex aequo.

La modification du classement fédéral 2023, qui sera soumise en commission haute mer le 10 mars 2023 à Hyères, la proposition est la suivante : « Si des équipages ont le même nombre de prises, l'équipage qui aura pris le poisson le plus long, sera déclaré vainqueur ».

La commission haute mer travaille également sur un nouveau règlement haute mer, spécifique à l'Atlantique, des propositions ont été effectuées par le président régional Grand Ouest.

- Pêche sur 2 jours
- Pêche en 130 Lbs
- Pêche en dérive

Ces propositions seront étudiées le 10 mars à Hyères.

○ SAISON 2023

Dans l'attente de la mise en consultation publique du projet d'arrêté pour le thon rouge saison 2023, il peut être avancé que le quota octroyé à la pêche récréative et sportive est 67 T, le nombre de bagues est de 7 300, une période de capture allongée de 15 jours.

○ MASTER

Le responsable de la commission Master, informe qu'il pourrait se dérouler en 2025.

○ NOUVELLE COMPÉTITION : LE GRAND PRIX DES PRÉSIDENTS

Ce serait une compétition sur 2 ou 3 jours, qui permettrait à tous les clubs de participer.

Chaque président présenterait 2 bateaux minimum, 1 pour la pêche en haute mer et 1 pour la pêche bateau, ces 2 compétitions se dérouleront en parallèle. Un cahier des charges est rédigé.

En 2023, la compétition devait se dérouler à Palavas, pour des raisons techniques, cela n'a pu être fait.

En 2024, cette compétition se déroulera à Port Camargue ou à Martigues.

COMMISSION BATEAU, (Annexe 04)

Présentée par Danielle VALETTE,

Nous devons regarder vers l'avant, après ces 3 années de crise sanitaire, et aujourd'hui la guerre doivent laisser place à notre convivialité, à nos partages, à notre passion la pêche sur la grande bleue.

Un appel est fait à tous les pêcheurs au thon et au bateau, de s'impliquer pour être les porteurs de bonnes pratiques et de partage pour les néophytes et les dames qui de plus en plus s'intéressent à ces pêches.

Le règlement fédéral pêche bateau, sera mis à jour lors de l'AG Nationale le 11 et 12 mars à Hyères :

- Le nombre de bogues à sera de 5
- L'encre virtuelle dans les zones Natura 2000

La pêche de bateau est une pêche de loisir et de convivialité.

Les concours doivent être mis en avant, il faut s'investir pour dynamiser les clubs durant les périodes hors pêche au brochet.

Il est relevé que de nombreuses interdictions viennent entraver sans raison pour certaines.

Nous devons soutenir et développer les différentes pêches, comme la palangrotte, la petite traîne, ainsi que la pêche au leurre.

Souvent, les écoles de pêche ne peuvent voir le jour par manque de locaux suffisamment spacieux pour recevoir les enfants dans de bonnes conditions.

COMMISSION ARBITRE,

Présenté par Pierre FALCE,

Rappel que cette commission régionale était sous la responsabilité de Patrick CHANSARD qui nous a quitté au mois de janvier.

Une formation arbitre sera organisée en Occitanie et en PACA, au mois de mai ou de juin, une information sera diffusée aux présidents de clubs, nous comptons sur eux pour transférer à leurs adhérents.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **M. David BERNADOU, président MER M'AIDE**, présente les spécificités de son association, dont le siège se situe à Castelsarrasin, en Occitanie.

Cette association a 2 ans, son objectif est de créer des stages oxygénation sur le thème de la pêche en mer pour amener des nouveaux adhérents à pratiquer et à découvrir entre autres la pêche du thon.

Aujourd'hui, l'association s'occupe de personnes en situation d'handicap, l'objectif est à la suite de ces stages et de les rediriger dans différents clubs, dans leurs régions respectives.

Pour cette raison, le contact a été pris avec la FFPM, pour travailler sur plusieurs certains points, comme les règlements pour les adapter pour les personnes en situation de handicap

Un projet plus audacieux, sur 2 ou 3 ans fabriquer un bateau de 9,20 mètres de long, qui serait équipé pour 3 personnes en situation de handicap.

Ce bateau serait positionné sur Port Camargue, mais en période de stage, il sera possible de le déplacer en Méditerranée.

L'association et en partenariat avec Vigithérapie, qui s'occupe d'enfants en situation de handicap.

✓ **QUESTION : La marche à suivre pour les déclarations des prises en 2023 ?**

Il est bien entendu que la confédération gère le suivi des prises de toutes les fédérations, mais rien ne change pour les pêcheurs, les copies des déclarations sont envoyées à leur fédération.

Pour cette raison, il sera nécessaire d'être très réactif.

✓ **QUESTION : Est-ce que l'ancre virtuelle sera autorisée au National Bateau de Bormes-les-Mimosas ?**

Il y a de grandes chances car la zone de pêche est sur des réserves. D'autres informations seront transmises avec le dossier d'inscription.

✓ **QUESTION : La DPMA est contente d'avoir un interlocuteur unique, mais si la FFPM a un problème est-ce qu'il ne sera pas estompé ?**

Justement, la confédération permettra si une des fédérations a un problème de s'unir pour porter et défendre cette fédération, nous ne serons plus 10 000, mais, 20, 30 ou 40 000 voix, qui représenteront, la pêche à pied, au bord, en bateau, en haute mer, en sous-marins.

Simone FALCE